



RECOURS COHÉRENT À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Alors que la région regroupe 4,8 % des salariés du champ de l'OMPL, elle est à l'origine de 5,5 % des actions de formation.

Globalement, un certain équilibre est donc observé en termes d'accroissement des compétences.

Dans ce cadre, c'est le secteur santé qui génère la plus grande part d'actions (81,9 %) en liaison avec le nombre de salariés qu'il regroupe.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir **des données sur la formation professionnelle 2019 d'Actalians**¹. Il propose une photographie régionale des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, de chacun des trois secteurs et des branches professionnelles.

Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.

Données de cadrage² 2019

Secteurs Branches	Nb. total d'actions de formation	Nb. de salariés formés	Nb. de salariés ayant suivi plusieurs formations dans l'année	Effectifs salariés totaux ³	Nb. d'entreprises formatrices	Nb. total d'entreprises
	694	563	109	3 113	197	557
	471	378	78	1 997	158	446
	29	24	4	142	7	44
	61	48	11	228	9	13
	133	113	16	747	23	54
	315	255	48	1 887	102	506
	59	47	10	160	14	22
	201	161	32	1 275	77	408
	31	23	6	137	8	16
	24	24	0	315	3	60
	4 571	3 459	830	16 021	1 273	4 182
	430	367	51	2 195	265	1 241
	143	113	18	2 082	22	26
	531	429	78	4 378	93	1 573
	3 102	2 271	613	5 656	779	1 082
	365	279	70	1 710	114	260
Bretagne	5 580	4 277	987	21 021	1 572	5 245
Ompl	101 366	75 785	16 789	442 145	28 734	105 502

1 : Actalians était l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) des professions libérales avant la transformation des OPCA en OPCO (opérateurs de compétences) en application de la loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. L'OPCO EP (OPCO des entreprises de proximité) est l'opérateur dont dépendent la majorité des branches du périmètre de l'OMPL.

2 : hors DOM.

3 : données estimées.



FORTE DISPARITÉ DES TAUX D'ACCÈS

Globalement, le plan de formation est le dispositif le plus utilisé par les entreprises.

Mais, les taux d'accès varient fortement d'une branche à l'autre. La pharmacie d'officine, les études d'administrateurs et mandataires judiciaires et les entreprises d'experts en automobile ont le plus fort taux d'accès à la formation.

La situation est inverse pour les laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers, les études d'huissiers de justice et les cabinets médicaux.

Taux d'accès à la formation¹ par secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs Branches	Taux d'accès des salariés à la formation ²				Taux d'entreprises formatrices ³			
	Cpro	CPF	Plan	Autre	Cpro	CPF	Plan	Autre
	0,5	0,4	20,7	0,1	2,3	0,4	33,8	0,4
	0,6	0,5	21,6	0,0	2,2	2,5	33,4	0,0
	1,4	0,0	18,8	0,0	2,3	0,0	15,9	0,0
	0,0	0,4	25,6	0,4	0,0	7,7	69,2	7,7
	0,4	0,3	17,1	0,1	3,7	3,7	42,6	1,9
	0,5	0,3	16,2	0,0	1,8	1,2	18,2	0,0
	1,3	0,0	36,0	0,0	9,1	0,0	63,6	0,0
	0,5	0,5	15,2	0,0	1,2	1,5	16,4	0,0
	1,5	0,0	21,2	0,0	12,5	0,0	50,0	0,0
	0,0	0,0	7,7	0,0	0,0	0,0	5,0	0,0
	0,7	0,8	27,4	0,1	2,6	1,1	23,6	1,3
	3,9	0,6	15,5	0,1	6,4	1,0	15,6	0,1
	0,1	1,2	5,6	0,0	7,7	38,5	73,1	0,0
	0,2	0,6	11,5	0,0	0,3	0,9	5,3	0,0
	0,4	0,3	54,1	0,0	1,8	1,6	71,4	0,1
	0,1	2,3	19,7	0,3	0,8	11,9	35,8	1,9
Bretagne	0,7	0,7	25,4	0,0	2,5	1,3	24,2	1,0
Ompl	1,3	0,8	20,9	0,1	3,4	1,4	19,7	1,2

Cpro : contrat de professionnalisation.

CPF : compte personnel de formation.

1 : hors DOM.

2 : ensemble des actions de formation.

3 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré.



LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Dans les entreprises du champ de l'OMPL régional, le renforcement des compétences des salariés s'effectue principalement par des formations débouchant sur une attestation de présence (stages et assimilés).

Les autres sanctions sont beaucoup plus marginales.

Répartition des formations par sanction, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs Branches	Attestation de présence	Certificat de compétences	Certificat de qualification professionnelle	Diplôme	Titre ou diplôme homologué	UC VAE
	82,7	10,2	0,0	5,8	1,2	0,1
	76,4	15,1	0,0	7,4	0,8	0,2
	93,1	0,0	0,0	3,4	3,4	0,0
	93,4	0,0	0,0	1,6	4,9	0,0
	97,7	0,0	0,0	2,3	0,0	0,0
	79,7	14,0	0,0	4,1	2,2	0,0
	25,4	69,5	0,0	5,1	0,0	0,0
	92,5	0,0	0,0	4,0	3,5	0,0
	83,9	9,7	0,0	6,5	0,0	0,0
	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	95,0	0,0	0,5	1,4	2,9	0,1
	71,2	0,2	0,0	4,2	24,2	0,2
	96,5	0,0	0,0	2,1	1,4	0,0
	94,9	0,0	0,0	2,3	2,6	0,2
	98,1	0,0	0,8	0,9	0,2	0,0
	96,4	0,0	0,0	1,4	1,9	0,3
Bretagne	92,6	2,1	0,4	2,1	2,7	0,1
Ompl	89,6	1,3	0,8	3,7	4,5	0,1

1 : hors DOM.



DEMANDE DE COMPÉTENCES TRÈS CIBLÉES

Les besoins en acquisition de compétences des salariés et des entreprises de la région se concentrent dans le domaine de l'activité première de l'entreprise. En retour, les autres thèmes de formation sont peu exploités.

Répartition des formations¹ par domaine de compétences, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs Branches	Activité de l'entreprise	Gestion d'entreprise	Informatique numérique	Développement professionnel personnel	Langues	Autres
	45,1	11,8	31,8	4,5	0,6	6,2
	32,9	15,7	36,7	6,4	0,6	7,6
	51,7	0,0	44,8	0,0	0,0	3,4
	88,5	6,6	0,0	0,0	0,0	4,9
	66,9	3,0	26,3	0,8	0,8	2,3
	64,4	9,5	14,3	5,1	1,3	5,4
	78,0	3,4	16,9	1,7	0,0	0,0
	75,1	7,5	2,5	7,5	1,5	6,0
	19,4	41,9	19,4	0,0	3,2	16,1
	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0
	78,9	3,0	4,5	3,2	1,2	9,2
	57,7	2,8	13,7	0,0	1,6	23,7
	26,6	9,1	10,5	0,0	6,3	38,5
	30,1	14,3	18,6	0,4	0,9	23,2
	92,8	0,5	0,4	0,4	0,4	4,2
	77,5	4,9	5,2	18,6	6,0	3,0
Bretagne	73,9	4,4	8,4	3,5	1,1	8,6
Ompl	72,2	4,3	10,2	5,3	2,4	5,6

1 : hors DOM.

**PLUS DE FEMMES FORMÉES**

C'est avant tout une population féminine qui accède à la formation. Seul le secteur cadre de vie-technique se distingue par une sous-représentation marquée des femmes.

Ces répartitions sont en prise directe avec la composition par genre du salariat dans les entreprises du champ de l'OMPL.

Répartition des stagiaires¹ par genre, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs/Branches	Femmes	Hommes
	51,5	48,5
	61,1	38,9
	33,3	66,7
	14,6	85,4
	38,9	61,1
	81,6	18,4
	74,5	25,5
	87,6	12,4
	56,5	43,5
	79,2	20,8
	90,3	9,7
	97,0	3,0
	86,7	13,3
	85,5	14,5
	90,4	9,6
	88,9	11,1
Bretagne	84,7	15,3
Ompl	82,3	17,7

¹ : hors DOM.



SURREPRÉSENTATION DES PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

À l'exception du secteur juridique, les professions intermédiaires sont les salariés qui accèdent le plus souvent à la formation.

Certaines spécificités de branches peuvent néanmoins être notées. Ainsi, ils sont très sous représentés dans les cabinets dentaires et les cliniques vétérinaires.

En revanche, les employés sont sous représentés dans les entreprises d'économistes de la construction et la pharmacie d'officine.

Répartition des stagiaires¹ par catégorie sociale, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs/Branches	Ingénieurs et cadres	Professions intermédiaires	Employés	CSP non déterminée
	28,6	50,8	20,4	0,2
	34,7	45,0	20,4	0,0
	4,2	95,8	0,0	0,0
	2,1	85,4	10,4	2,1
	24,8	46,0	29,2	0,0
	29,4	32,5	38,0	0,0
	38,3	25,5	36,2	0,0
	32,9	31,7	35,4	0,0
	17,4	34,8	47,8	0,0
	0,0	50,0	50,0	0,0
	31,3	46,7	22,1	0,0
	1,4	0,5	98,1	0,0
	8,8	56,6	34,5	0,0
	6,1	53,8	40,1	0,0
	40,4	57,6	2,0	0,0
	44,1	3,2	52,7	0,0
Bretagne	30,8	46,4	22,8	0,0
Ompl	31,9	41,0	27,0	0,1

1 : hors DOM.

**MOINS DE 50 ANS
MAJORITAIRES**

Les salariés accédant à la formation se répartissent majoritairement entre deux classes d'âge : les moins de 35 ans et les 35-49 ans.

Par rapport à l'ensemble national, les seniors détiennent une part similaire parmi les stagiaires de la région.

Répartition des stagiaires¹ par tranche d'âge, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs/Branches	< 35 ans	35-49 ans	50 ans et +
	45,5	39,1	15,5
	47,9	37,8	14,3
	75,0	20,8	4,2
	41,7	43,8	14,6
	32,7	45,1	22,1
	43,5	31,0	25,5
	42,6	31,9	25,5
	44,7	28,6	26,7
	43,5	39,1	17,4
	37,5	37,5	25,0
	35,8	42,0	22,3
	35,7	45,0	19,3
	29,2	36,3	34,5
	26,3	45,5	28,2
	35,9	41,6	22,5
	52,0	38,0	10,0
Bretagne	37,5	40,9	21,6
Ompl	41,1	37,7	21,1

¹ : hors DOM.



PRÉDOMINANCE DES SALARIÉS DE TRÈS PETITES ENTREPRISES

Les stagiaires accédant à la formation professionnelle travaillent en majorité dans une entreprise générant moins de dix emplois ETP.

Ce constat est directement lié à la structure entrepreneuriale des branches qui sont avant tout composées de très petites structures. Les laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers, regroupant des grandes entreprises, se démarquent fortement de l'ensemble.

Répartition des stagiaires¹ par taille d'entreprise en ETP, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs/Branches	< 5 ETP	5-9 ETP	10-49 ETP	50 ETP et +
	32,9	22,9	39,3	5,0
	45,2	24,3	27,8	2,6
	8,3	41,7	50,0	0,0
	8,3	20,8	60,4	10,4
	7,1	15,0	66,4	11,5
	28,6	26,3	38,8	6,3
	10,6	34,0	55,3	0,0
	40,4	24,2	31,1	4,3
	13,0	47,8	0,0	39,1
	0,0	4,2	95,8	0,0
	36,1	36,9	20,6	6,4
	80,4	13,9	0,3	5,4
	3,5	4,4	34,5	57,5
	12,6	4,4	56,9	26,1
	36,2	49,7	13,6	0,6
	27,2	26,2	43,0	3,6
Bretagne	35,3	34,4	24,1	6,2
Ompl	31,3	33,5	27,6	7,6

1 : hors DOM.



ACCÈS ÉQUITABLE À LA FORMATION

La répartition des stagiaires en fonction du temps de travail est assez similaire à celle observée pour l'ensemble de l'effectif salarié. Les quelques branches qui se démarquent par une sous représentation des stagiaires travaillant à temps partiel comptent parmi celles qui recourent le plus au temps complet.

Répartition des stagiaires¹ par durée du temps de travail, secteur et branche professionnelle (%)

Secteurs/Branches	Temps complet	Temps partiel
	81,5	18,5
	78,8	21,2
	100,0	0,0
	85,4	14,6
	85,0	15,0
	86,3	13,7
	78,7	21,3
	88,2	11,8
	91,3	8,7
	83,3	16,7
	70,6	29,4
	58,6	41,4
	85,0	15,0
	76,2	23,8
	70,7	29,3
	71,3	28,7
Bretagne	73,0	27,0
Ompl	76,4	23,6

1 : hors DOM.